

**PORTANT TARIFICATION DU DIPLÔME D'UNIVERSITÉ  
IMPLANTOLOGIE CLINIQUE ORALE (DUICO) PORTE PAR L'UFR ODONTOLOGIE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-05-31-05 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 05 mai 2024 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

Vu l'avis favorable du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'UCA du 28 mai 2024 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

la tarification du Diplôme d'Université Implantologie clinique orale (DUICO) porté par l'UFR Odontologie comme suit :

	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> année	Redoublement (6 mois)
Tarif plein	3 850 € / année d'études	1 925 €
Internes, personnels UCA de l'UFR d'odontologie de Clermont Ferrand	1 650 € / année d'études	825 €

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 3 juillet 2024

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.